Plan d'aménagement général - Localité de Holzthum

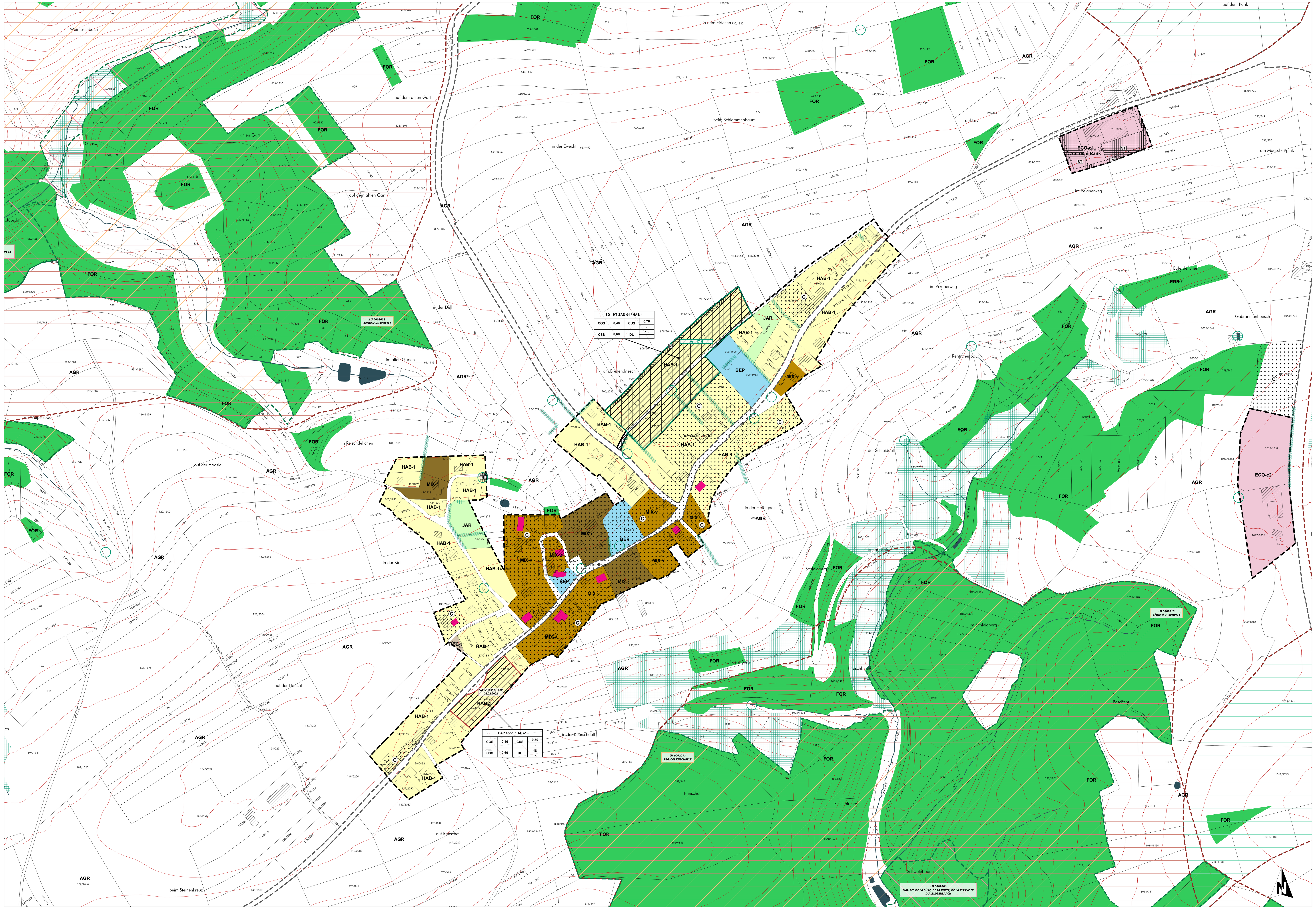

FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-L-TC 2007 et 2010, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (ex.2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (Inventaire de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation

- HAB-1 — zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v — zone mixte villageoise
- MIX-v DP — zone mixte villageoise Dasbourg Pont
- MIX-r — zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP
- BEP-et — zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissdement et rétention des eaux

Zones d'activités

- ECO-c1 — zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1 "Auf dem Rank" — zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
- ECO-c2 — zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r — zone d'activités économiques régionale

Zones de sports et de loisirs

- REC-1 — zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2 — zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3.1 — zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.2 — zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
- REC-4 — zone de sports et de loisirs - Hosingen
- REC-5 — zone de sports et de loisirs - Parc

Zones spéciales

- SPEC gss — zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC sap — zone spéciale "sapinière"
- SPEC ca — zone spéciale "coopérative agricole"
- SPEC ess — zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- SPEC ac — zone spéciale "activités et commerce"

- JAR — ***Zones de jardins familiaux***

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max. / min.
CSS	max.	DL	max. / min.

ZONE VERTE

- AGR — ***Zones agricoles***
- FOR — ***Zones forestières ****
- PARC — ***Zones de parc public***
- VERD — ***Zones de verdure***

Remarque importante :

* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OBS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones d'aménagement différé

Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)

Zones des "servitudes urbanisation"

- N — servitude "urbanisation - milieu naturel"
- E — servitude "urbanisation - eau"
- P — servitude "urbanisation - paysage"
- Na — servitude "urbanisation - Natura 2000"
- St — servitude "urbanisation - Stationnement"
- CV — servitude "urbanisation - coulée verte"

Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)

- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- gabarits d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

Zone de risques naturels prévisibles

- zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain

Zones d'extraction

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire

- Grands ensembles paysagers "Haute-Sûre - Kiischpelt" (Ouest) & "Vallée de l'Our" (Est) [MAT 02.2021]
- Coupures vertes "CV06 - Hosingen-Süd" & "CV07 - Hoscheid-Dickt" [MAT 02.2021]
- Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" [MAT 02.2021]
- Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7)" [MAT 02.2021]
- Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7)" & "Sécurisation de la N7 entre le giratoire Fridhaff et le giratoire Wemperhaard" [MAT 02.2021]

à la protection de la nature et des ressources naturelles

zones Natura 2000 Source : MDDI, version 09.2015

zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle Source : MDDI, version 04.2018

- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet [MDDI, 09.2015] LU0001002 "Vallée de l'Our de Ouren à Wallendorf Pont"
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet [MDDI, 09.2015] LU0001006 "Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et du Lellgerbaach"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet [MDDI, 09.2015] LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Lieler à Dasbourg"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet [MDDI, 09.2015] LU0002013 "Région Kiischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmis aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
- Nationale Naturschutzgebiete [MDDI, 04.2018] RFI 05 "Akescht"
- Nationale Naturschutzgebiete [MDDI, 04.2018] RF 13 "Lellingen Freng op Baerel"

à la protection des sites et monuments nationaux Source : Liste des SSMN, 2018

aux réseaux d'infrastructures de transport national

à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS) Sources : AGE, mai 2014

définies en 2013 selon la Directive 2007/60/CE

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extreme

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et/ou 20

source : habitats - PROCHIROP, COL, efor-ersa
biotopes - milieux ouverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotopes - zones urbanisées ou destinée à être urbanisées CO3, efor-ersa, Förder Landschaftsarchitekten 2011 - 2016; contrôle en procédure avec Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 H — Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 / 20 H — Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotopes, habitats ou habitats d'espèces definis en fonction des art. 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018

source : habitats - MILVUS 2020 pour les surfaces étudieés dans la SUP
biotopes - milieux ouverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotopes - zones urbanisées ou destinée à être urbanisées CO3 2020

- Art. 17 H — Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés

Lignes électriques

- à haute tension Source : BD-L-TC 2007

Ref. n°: 74C/022/2017

Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-L-TC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

OBS 2007 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COncept COnseil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: Version coordonnée - Localité de Holzthum

	Modifications ponctuelles	Referenz	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1	Wahlhausen-Dickt, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/027/2021	21.04.2022	28.02.2022
2	Holzthum, "Auf dem Rank"	74C/029/2022	21.02.2023	23.01.2023

Échelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_VC2_pag_HT	
Indice: B	Date: 15.03.2023	
Élaboré: N. Mace	Contrôlé: C. Rabe	Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.